

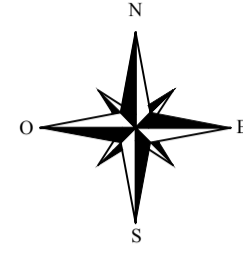
Communes concernées par les servitudes aéronautiques

BILLEZOIS
LAPALISSE
PERIGNY

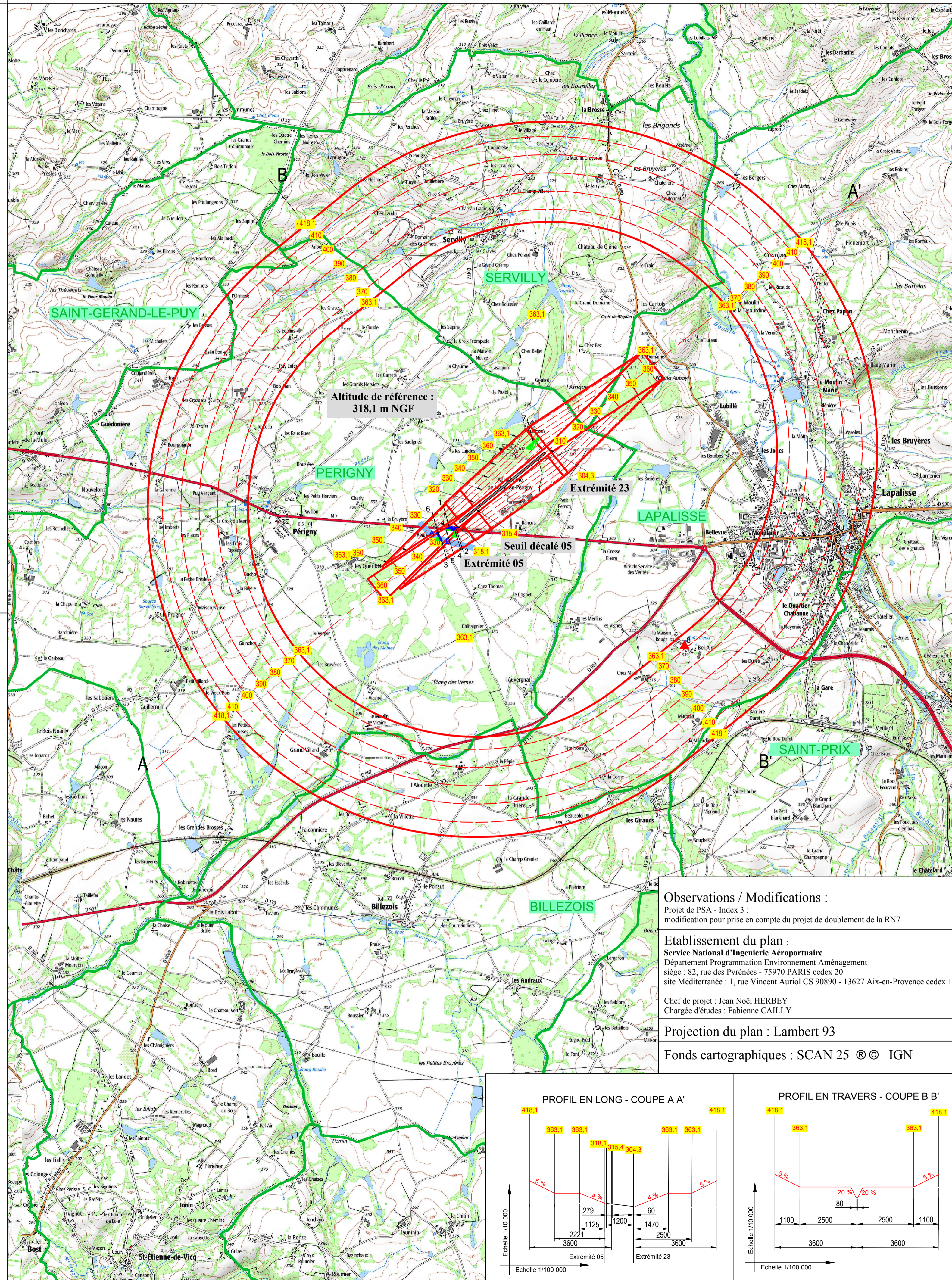
SAINT-GERAND-LE-PUY
SAINT-PRIX
SERVILLY

Caractéristiques techniques de base :

- Altitude de référence : 318,1 mètres NGF
- Piste revêtue 05/23 : 1200 x 23 m
- Périmètre d'appui : 1320 x 80 m
- Chiffre de code : 2
- Extrémité 05 : approche à vue (seuil décalé de 279 m)
- Extrémité 23 : approche à vue



- Piste revêtue et seuil décalé
 - Limite des surfaces de dégagement
 - Intermédiaire des surfaces de dégagement
 - Cote altimétrique des surfaces de dégagement (mètres NGF)
 - Limites de communes
 - Nom de la commune
- Adaptations ponctuelles des surfaces
- Obstacle artificiel isolé
 - Route (gabarit routier)
 - Zone projet doublement RN7
- Obstacles dépassant les cotes limites autorisées par les servitudes après adaptations
- Arbre isolé
 - Forêt ou haie



MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

direction générale de l'Aviation civile

Aérodrome de LAPALISSE - PERIGNY (LFHX)

PROJET DE PLAN DES SERVITUDES AERONAUTIQUES DE DEGAGEMENT

A1 - PLAN D'ENSEMBLE

Observations / Modifications :
Projet de PSA - Index 3 :
modification pour prise en compte du projet de doublement de la RN7

Etablissement du plan :
Service National d'Ingénierie Aéroportuaire
Département Programmation Environnement Aménagement
siège : 82, rue des Pyrénées - 75970 PARIS cedex 20
site Méditerranée : 1, rue Vincent Auriol CS 90890 - 13627 Aix-en-Provence cedex 1
Chef de projet : Jean Noël HERBEY
Chargée d'études : Fabienne CAILLY

Projection du plan : Lambert 93
Fonds cartographiques : SCAN 25 © © IGN

Numéro	Echelle	Date
PPSA-A1_SNIA_LFHX_3	1 : 25 000	Décembre 2020

Approuvé par arrêté ministériel en date du

